



AVIS DE RECRUTEMENT.
La Commune d'Orp-Jauche recrute
un peintre en bâtiment – ouvrier qualifié (H/F)

Description de la fonction

La liste des tâches reprises ci-dessous n'est pas exhaustive :

- Vous réalisez des travaux de peinture intérieure et extérieure dans des propriétés communales ;
- Vous réalisez le marquage routier ;
- Vous effectuez la pose de revêtements de sol ;
- Vous calculez le volume de la surface à peindre et déterminez les quantités de matières utiles ;
- Vous vous occupez de la préparation des murs et vous traitez les supports (plafonnage, ponçage, dépoussiérage, égalisation, ...) ;
- Vous appliquez les produits au pinceau, au rouleau ou encore au pistolet ;
- Vous assurez le nettoyage de l'outillage et la remise en état du chantier ;
- Vous êtes amené à travailler sur des échafaudages ;

Conditions de recrutement

Le ou la candidat(e) doit, à la date limite d'inscription, remplir les conditions suivantes :

- Disposer d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel – catégorie peintre en bâtiment ou d'une expérience en tant que peintre en bâtiment d'au moins 3 années ;
- N'avoir subi aucune condamnation pénale ;
- Satisfaire à un examen organisé par le Collège communal
- Posséder un permis de conduire de catégorie B ;

Qualités requises

- Vous disposez d'une capacité à travailler de façon autonome – Esprit d'initiative ;
- Vous disposez d'une capacité à travailler en équipe ;
- Vous êtes soucieux du travail bien fait et de qualité ;
- Vous travaillez de manière minutieuse et soigneuse ;

Traitement et contrat

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée – Temps-plein (38 heures/semaine).

Echelle barémique D1 ou E2 du statut RGB.

Inscription

L'acte de candidature complet doit être envoyé par courrier postal, **pour le 13 mars 2020** au plus tard (date de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Commune d'Orp-Jauche, Place communale n°1, 1350 Orp-Jauche - Recrutement d'un peintre en bâtiment.

L'acte de candidature doit, sous peine d'irrecevabilité, être accompagné des documents suivants :

- une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae ;
- une copie du diplôme justifiant le niveau de formation requis ou une attestation justifiant l'expérience requise ;
- un extrait du casier judiciaire daté du moment de l'inscription ;

Toute candidature ne remplissant pas les conditions de recrutement sera considérée comme irrecevable. Tout dossier de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

L'accès à l'examen sera conditionné à une analyse des actes de candidatures – par le jury désigné par le Collège communal sur base de critères objectifs en lien avec le poste à pourvoir.

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Françoise BAMS, agent en charge du service des ressources humaines (019/63.02.12).

Par ordonnance :

La Directrice générale,
(s.) S. SANTUCCI

Le Bourgmestre,
(s.) H. GHENNE